

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/29

Objet : Candidature à la labellisation « Pavillon bleu » des plages publiques de Serre-Ponçon

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 5 novembre 2014

Date de convocation :
Le 14 octobre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

M. Victor BERENGUEL, Président, **Mme Catherine SAUMONT** Vice-Présidente, **M. Christian DURAND**, Rapporteur du budget, **Mme Chantal EYMEUD** membre du bureau, **M. Jean BERNARD** membre du Bureau, **M. Henri ANDRJEVSKI** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, conseiller syndical suppléant de M. Gandois, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Robert FRAYSSINE**, conseiller syndical, **M. Daniel BOSQUET**, conseiller syndical suppléant de Mme GRENARD, **M Michel ROY**, conseiller syndical

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités :

M. Bernard ADAM, CSLG, M. Daniel PROST, CDV 05, M. GAMBAUDO Maire de Prunières, M. Alain ZURBACH EDF, Mme Michele SCHILLING, Pays SUD, M. Laurent GROSSEGEORGES CCE.

Etaient excusés :

Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet sur Ubaye, M. Gilles VOLLAIRE CG 05, M. Yvan CHAIX CG 05, Mme Monique ESTACHY Conseiller Syndical Suppléante, M. Richard SIRI Conseiller Syndical, M PONCET conseiller Syndical.

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat s'est engagé dans une démarche de labellisation des sites nautiques de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, pour la deuxième année consécutive, le syndicat va proposer pour 2015 la candidature des plages publiques de Savines le lac, de Crots, du Sauze du lac et de Charges pour l'obtention du Pavillon bleu. Cet écolabel délivré par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE) n'est pas seulement le reflet d'une qualité environnementale, c'est aussi l'illustration de la volonté d'engager la collectivité locale vers une démarche d'éducation environnementale.

Chaque année, ce dossier est à retourner avant la mi-décembre pour une labellisation l'année suivante. Le renvoi du dossier de candidature est soumis à une participation financière calculée en fonction du nombre d'habitants permanents sur la Commune. Ces frais correspondent à l'étude des dossiers, à leur suivi jusqu'à la présentation au jury national et au coût de la visite de contrôle.

Depuis 2002, la commune du Sauze du lac porte la candidature au Pavillon bleu pour la plage de Port Saint Pierre. Ainsi, il apparait évident que le S.M.A.D.E.S.E.P. porte la candidature de cette plage en concertation avec la commune.

La candidature portée par le S.M.A.D.E.S.E.P. pour les Communes de Chorges, Crots et Savines le lac en 2013 a été rejetée pour cause de réponse insatisfaisante au critère « eaux de baignade » : le nombre de prélèvements requis sur les dernières années, voire la qualité bactériologique des plus anciens sur Chorges, ne permettaient effectivement d'obtenir cette labellisation, pour laquelle les frais de participation étaient offerts la première année. Les résultats et le nombre des analyses conduites durant l'été 2014 devraient pour autant permettre au S.M.A.D.E.S.E.P. d'obtenir à priori des retours favorables à ces candidatures réitérées.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté préfectoral n°2003-276-1, accordent au S.M.A.D.E.S.E.P. la compétence matérielle « aménagement et entretien d'itinéraires aux abords du lac » ;
- Le code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt d'une telle démarche de labellisation ;
- Les motifs de rejet des candidatures présentées par le S.M.A.D.E.S.E.P. l'année dernière ;
- L'engagement pris par les Communes des plages candidates à répondre favorablement aux exigences de ce label, notamment en termes de sensibilisation à l'environnement sous différentes formes ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 5 novembre 2014 :

- **AUTORISE** le Président à proposer la plage des Combettes à Savines le lac, la plage de Chanterenne à Crots, la plage de port saint pierre au Sauze du lac et la plage des Pommiers à Chorges à la campagne de Pavillon Bleu pour 2015 et les années suivantes ;
- **INVITE** les municipalités concernées par la labellisation à compléter avec les services du S.M.A.D.E.S.E.P. le questionnaire de candidature ;
- **S'ENGAGE** à participer au frais de candidature qui s'élève à :
 - o Frais au retour du questionnaire : 770€ (Commune de moins de 2 500 habitants) x 4 (Chorges, Crots, Savines le lac, Le Sauze du lac), soit 3 080 €
 - o Frais de montage du dossier au jury international : +120 € / plages validées et présentées au jury international ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

